

## **CONCOURS PHOTOS 2012**

### **OUVERTURE DU CONCOURS**

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure ou parrainée par une personne majeure, résidente ou non résidente dans la vallée de la Roanne. Les membres du jury et les Hôtesse de l'office ne peuvent pas participer.

Le concours est ouvert sur le thème « l'eau sous toutes ses formes dans le Bassin de la Roanne » en toutes saisons. Les photos seront prises pendant la période du concours et devront représenter des sites situés sur les onze Communes suivantes : Aucelon, Brette, Chalancon, Gumiane, Pennes le Sec, Pradelle, Rimon et Savel, Rochefourchat, Saint Benoit en Diois, Saint Nazaire le Désert, Volvent.

*Le concours est ouvert du 1er décembre 2011 au 31 août 2012.*

### **EXIGENCES DES ORGANISATEURS**

Chaque concurrent peut présenter au maximum 2 photos avant le 31 août 2012, qui seront soit déposées, soit expédiées par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à :

Office de Tourisme de la Vallée de la Roanne  
Concours photos  
Rue de la Poste  
26340 Saint Nazaire le Désert

La technique demandée est la photographie en noir et blanc ou en couleurs. Le support (photo argentique ou numérique) est laissé à l'appréciation des concurrents.

Les photographies devront être présentées uniquement sur papier brillant, sans bordure, d'un format 20x30. Afin de ne pas défavoriser les petits appareils simples, le jugement du jury portera principalement sur la qualité, la pertinence, et l'originalité du sujet traité plutôt que sur les qualités techniques de la photo. Toutefois un support numérique pourra être demandé.

### **MODALITES**

Tous les concurrents devront obligatoirement indiquer au dos de chaque photographie, la date et le lieu où la photo a été prise. Ils remettront en même temps une enveloppe cachetée contenant leur nom et leur adresse. A chaque dépôt ou réception L'OTVR indiquera un numéro identique au dos de la photo et sur l'enveloppe, si le dépôt est de plusieurs épreuves l'enveloppe reprendra les numéros correspondants aux photos. L'enveloppe ne sera décachetée qu'après le jugement du Concours.

### **LES PRIX**

Il sera décerné deux prix :

- le premier prix un week-end pour 2 personnes dans un Hôtel-Restaurant de la vallée, valeur 100 Euros
- le deuxième prix un assortiment de produits locaux d'une valeur de 50 Euros.

### **LE JURY**

Le jury sera composé du Président, des Vices Présidents, du Trésorier et de la Secrétaire de l'OTVR, qui pourront se faire assister par un photographe Professionnel s'ils le jugent utile. Après discussion le jury votera. Chaque membre indiquera sur un bulletin ses deux photos préférées dans chaque catégorie.

### **DESTINATION DES PHOTOS**

Les photos resteront la propriété de l'OTVR. Aucun droit d'auteur ne pourra être revendiqué par les concurrents. Pour respecter le droit à l'image, tout cliché montrant des personnes reconnaissables devra être accompagné d'une autorisation de publication des personnes concernées. Sans ce document les photos ne seront pas acceptées. L'Office de la vallée de la Roanne et l'Office du Pays Diois se réservent le droit d'utiliser les photos sans les modifier pour leur promotion, exposition, brochures, plaquettes, site etc...